Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260410-DEL2026_03_07-DE

**2026/**

# COMMUNE DE PLUVIGNER

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

## N° DEL2026_03_07

**NOMBRE DE CONSEILLERS** :
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

**28 Elus présents lors du vote** : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; CHATELAIN Christiane ; LEROY Patrick ; SILVESTRIN André ; GUEGAN Dominique ; LE JOSSEC Jean Marc ; CASSAGNE Chantal ; MURZEAU Emmanuel ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; PASCO Laurent ; LESPAGNOL Faustine ; LE MENTEC Nadège ; LE DEODIC Ronan ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; BRUNET Virginie ; LE GLOANIC Mickael.

**1 Pouvoir** :
M. LE BERRE Rémi donne pouvoir à Mme GUEGAN Dominique.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme EVENNO Charline
**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 3 avril 2026
**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – ELECTION DES ADMINISTRATEURS ELUS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R123-8,

**Considérant** que les membres élus du conseil d'administration du CCAS sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ; que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète,

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260410-DEL2026_03_07-DE

**Considérant** que les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste,

**Considérant** que si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats,

**Considérant** que pour être recevables, les candidatures devront être exemptes des incompatibilités relatives au statut d'administrateur du CCAS,

**Considérant** que les deux listes ont été présentées :
Liste présentée par Madame Aurélie RIO :

- Anne-Gaëlle LE GUILLOUX
- Marjorie LE BARON-RACHEL
- Chantal CASSAGNE
- Danielle CHEVILLER
- Marie LE TOUZE
- Patrick LE PICHON

Liste présentée par Monsieur Mickaël LE GLOANIC :

- Isabelle NOEL
- Virginie BRUNET

**Voix obtenues par la liste de Madame Aurélie RIO : 22, soit 6 membres élus à la représentation proportionnelle,**
**Voix obtenues par la liste de Monsieur Mickaël LE GLOANIC : 7, soit un membre élu à la proportionnelle et un membre élu au plus fort reste.**

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260410-DEL2026_03_07-DE

**2026/**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE AU PLUS FORT RESTE :**

- **ELIT, AU TITRE DES MEMBRES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :**
  - **ANNE-GAËLLE LE GUILLOUX**
  - **MARJORIE LE BARON-RACHEL**
  - **CHANTAL CASSAGNE**
  - **DANIELLE CHEVILLER**
  - **MARIE LE TOUZE**
  - **PATRICK LE PICHON**
  - **ISABELLE NOEL**
  - **VIRGINIE BRUNET**

A PLUVIGNER, LE 10.04.2026

LE MAIRE,
AURELIE RIO

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le :